

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline ELIE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 4

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, Estelle Trémoulhéac, VAGNON Alexandre, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Étaient absent·e·s :

CHAPRIER Marie-Christine donne procuration à Patricia Dumas
RIVOIRE Nadège donne procuration à Céline Elie
ROBIN Christine donne procuration à Isabelle Baas
CAREIL Etienne donne procuration à Nans Perrin
Date de convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

OJBET : Approbation des Budgets Primitifs 2024 dressés par Mme la Maire

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024,
VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes présenté par la Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 contres,

DECIDE d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2024 conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Avec un taux de fongibilité de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

1) Budget principal

Le budget primitif principal est équilibré en en recettes et dépenses

- En fonctionnement : 1 372 414,00 €
- En investissement : 1 569 476,00 €

Les budgets primitifs annexes, pour l'exercice 2024, sont équilibrés en recettes et dépenses aux montants de :

2) Budget M49

- En fonctionnement : 346 762,50 €
- En investissement : 1 901 130,00 €

3) Budget lotissement Pré-Battoir

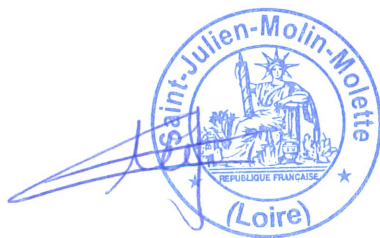
- En fonctionnement : 83 191,00 €
- En investissement : 85 051,00 €

4) Budget CCAS

Le conseil administratif, à l'unanimité, adopte le budget annexe du CCAS

- En fonctionnement : 40 164,00 €

La Maire
Céline ELIE



Secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac